

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DASCO 153 Attribution de la dénomination « Espace Françoise Seligmann » à l'immeuble municipal situé 21, rue Sambre et Meuse (10^e), actuelle annexe du Collège Valmy.

Mme Colombe BROSSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination de « Espace Françoise Seligmann » à l'immeuble municipal situé 21, rue Sambre et Meuse (10^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil d'administration du collège Valmy, en date du 24 juin 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux du 10 septembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination de « Espace Françoise Seligmann » est attribuée à l'immeuble municipal situé 21, rue Sambre et Meuse (10^{ème}), abritant l'annexe du collège Valmy.